

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Bourges, le 1^{er} août 2019

ALLOCATION POUR LA DIVERSITÉ DANS LA FONCTION PUBLIQUE

Véritable dispositif en faveur de la promotion de l'égalité, l'allocation pour la diversité dans la fonction publique, ouverte aux étudiants et aux demandeurs d'emploi préparant les concours de la fonction publique de catégorie A ou B, est reconduite.

Ce dispositif vise à soutenir matériellement les candidats préparant les concours de catégorie A ou B de la fonction publique en accordant, après étude des dossiers, une aide financière de 2000€. Le versement de l'allocation est effectué en deux fois et est subordonné à la fréquentation assidue du bénéficiaire à la préparation au concours et à son engagement à s'y présenter.

Pour la campagne 2019-2020, ce sont 24 allocations de diversité qui vont être accordées en région Centre-Val de Loire.

Les candidats visés :

- Être étudiant ou demandeur d'emploi
- Préparer un ou plusieurs concours d'accès à la fonction publique de catégorie A ou B
- Être titulaire d'un diplôme permettant de présenter un concours de catégorie A ou B
- S'engager à suivre une préparation à un concours de la fonction publique et à passer les épreuves du concours

Les critères d'attribution :

- La situation sociale, familiale et personnelle
- Les résultats des études antérieures sont appréciés en tenant compte de la situation particulière et des mérites respectifs des personnes concernées.
- Les revenus bruts perçus au titre de l'année 2018 par les candidats ou leur famille.
- Cette allocation pour la diversité est cumulable avec une bourse sur critères sociaux pour les étudiants ainsi qu'avec l'allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE) pour les demandeurs d'emploi.

Contacts presse :

Bureau de la représentation de l'État et de la communication : 02 48 67 34 36

pref-communication@cher.gouv.fr

Préfecture du Cher – Place Marcel Plaisant – CS 60022 – 18020 BOURGES Cedex

Tél : 02 48 67 18 18 – Fax : 02 48 67 34 44 – www.cher.gouv.fr



[@Prefet18](https://twitter.com/Prefet18)



Préfet du Cher

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



PRÉFET DU CHER

Les engagements des candidats :

- Fréquenter assidûment les préparations pour lesquelles l'allocation leur a été accordée
- Se présenter, à l'issue de l'année de préparation, aux épreuves d'admissibilité de l'un des concours pour lesquels l'aide de l'État leur a été accordée

Modalités pratiques de dépôt de candidature à l'allocation :

Il est désormais obligatoire pour les candidats de procéder à une demande en ligne du bénéficiaire de l'allocation pour la diversité à l'adresse suivante :

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/allocations-diversite-2019>

Date limite de dépôt des dossiers en ligne
Dimanche 15 septembre 2019, minuit

ATTENTION : Aucun dossier papier ne peut être accepté et tout dossier incomplet sera refusé.

- ☛ Contact dans le Cher : Mme Véronique BONNET – 02 36 78 37 77 (DDCSPP)
Direction de la cohésion sociale et de la protection des populations du Cher

La Préfète,

Contacts presse :

Bureau de la représentation de l'État et de la communication : 02 48 67 34 36

pref-communication@cher.gouv.fr

Préfecture du Cher – Place Marcel Plaisant – CS 60022 – 18020 BOURGES Cedex

Tél : 02 48 67 18 18 – Fax : 02 48 67 34 44 – www.cher.gouv.fr



@Prefet18



Préfet du Cher